

RAPPORT N° 91/6-14
au Conseil Municipal

OBJET

APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT DU BARACHOIS ET DE LA RUE DE NICE

La Commune et la Région proposent de réaliser l'aménagement de la Rue de Nice et du Boulevard Gabriel Macé entre la Rue Lucien Gasparin et la Rue Mahé de Labourdonnais, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Les travaux comportent :

- la mise à quatre voies du Boulevard Joffre entre Rue Labourdonnais et la Rue de Nice ;
- la réfection de chaussée et la réalisation de trottoirs sur le Boulevard Gabriel Macé et la Rue de Nice ;
- le réaménagement de la Place de Gaulle ;
- l'équipement en signalisations tricolores des carrefours suivants :

* Lancastel / Labourdonnais,	* Macé / Auber,
* Macé / Chatel,	* Macé / Do du,
* Nice / Auber,	* Nice / Chatel,
* Nice / Do du,	* Nice / Victoire ;
- la coordination des feux.

Ces travaux permettront la mise en sens unique du Boulevard Gabriel Macé entre la Rue de Nice et l'Avenue de la Victoire.

Le projet, estimé à 32 000 000 F, bénéficiera d'une subvention de la Région d'au minimum 15 000 000 F couvrant la réalisation de la totalité des chaussées et des aires de stationnement.

Je vous demande :

- d'approuver ce projet ;
 - de m'autoriser :
- * à signer la convention tripartite Etat/ Région/ Commune ;
 - * à lancer l'appel d'offres correspondant, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié, et à engager l'exécution des travaux dans la limite des crédits disponibles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/6-14
du Conseil Municipal
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT DU BARACHOIS ET DE LA RUE DE NICE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-14 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(7 oppositions -dont 2 votes par procuration-)

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement du Barachois (Boulevard Gabriel Macé entre la Rue Lucien Gasparin et la Rue Mahé de Labourdonnais) et de la Rue de Nice -projet estimé à 32 000 000 F, subventionné à hauteur de 15 000 000 F au minimum par la Région pour la réalisation de la totalité des chaussées et des aires de stationnement-.

ARTICLE 2

Autorise le Maire :

- à signer la convention tripartite Etat/ Région/ Commune ;
- à lancer l'appel d'offres correspondant, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié, et à engager l'exécution des travaux dans la limite des crédits disponibles.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

